

SOCAMEL TECHNOLOGIES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



1 • VALIDITE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Sauf dérogation expresse et formelle du vendeur, toute commande emportée de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat. Toute clause ou condition particulière d'achat ayant pour objet de modifier les présentes conditions seront inopposables au vendeur.

2 • OFFRE ET CONTRAT DE VENTE

A l'exception des offres expressément qualifiées de FERMES, nos offres sont sans engagement. Les commandes ne sont valablement acceptées que lorsqu'elles ont été confirmées par SOCAMEL TECHNOLOGIES, soit par écrit, soit par l'expédition de la marchandise. Toute commande passée par l'acheteur est ferme et définitive, sauf accord préalable écrit de SOCAMEL TECHNOLOGIES. Les illustrations, les dessins et les croquis ainsi que toutes les cotes et les indications de poids sont approximatifs et sans engagement. Nous nous réservons le droit d'apporter à nos articles toutes modifications que nous jugerons utiles dans les dimensions, la conception, la présentation, la désignation, et cela sans que nous soyons contraints d'aviser nos acheteurs. Nous nous réservons expressément le droit de propriété sur toute la documentation remise (offres, schémas, dessins, illustrations, imprimés...). Sauf notre assentiment écrit, elle ne doit être ni copiée, ni rendue accessible à des tiers ou utilisée à d'autres fins, notamment à une fabrication propre.

3 • MINIMUM DE COMMANDE

• FRANCE METROPOLITAINE :

Nous nous autorisons à refuser les commandes autres que les pièces de rechange, d'un montant inférieur à 130 € HT. Un minimum de facturation de 50 € HT pourra être appliqué pour les commandes de pièces de rechange.

• EXPORT :

Le minimum de commande est porté à 500 € HT. Pour toute commande inférieure à 500 € HT, un forfait de 100 € HT pour frais administratifs sera appliqué.

4 • PRIX

Nos prix s'entendent EX-WORK (Incoterms® 2010 CCI), hors taxes, en Euros, emballage terrestre inclus. Les offres de prix peuvent être révisées à tout moment, après information préalable de l'acheteur indiquant la date d'application des nouveaux prix. Dans le cas où après la remise de l'offre de SOCAMEL TECHNOLOGIES, une réglementation entre en vigueur et provoque une hausse des coûts, les prix seront automatiquement ajustés en conséquence. A défaut de prix convenu, les marchandises seront facturées selon les barèmes de prix en vigueur au jour de la commande. Tous les prix sont exclusifs (i) de toutes impositions, droits, contributions y compris la TVA ou toutes autres taxes, ainsi que (ii) des coûts de transport et d'assurance. Pour les transactions effectuées au sein de l'Union européenne, l'acheteur s'engage à fournir à SOCAMEL TECHNOLOGIES tous les renseignements et documents qui pourraient être requis concernant la déclaration et l'acquiescement de la TVA. En cas de non respect, l'acheteur accepte de dédommager et de tenir indemne SOCAMEL TECHNOLOGIES de toute réclamation fiscale liée à la vente des marchandises.

5 • CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement de nos factures, sauf stipulation contraire et exceptionnelle, s'effectue comptant sans escompte. Toute somme non payée à la date de paiement figurant sur la facture donne lieu de plein droit à l'application de pénalités calculées au taux conventionnel de 2% par mois et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Une indemnité complémentaire peut être demandée lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire. Les paiements ne peuvent faire l'objet d'aucune déduction, retenue, retard, ou compensation de quelque nature que ce soit, même en cas de contestation, discussion et/ou litige entre les parties. Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance rend de plein droit et immédiatement exigible toutes les créances en cours, même non encore échues, et autorise SOCAMEL TECHNOLOGIES à suspendre toute commande en cours. Tout impayé entraîne la déchéance du droit à toute remise dont pourrait bénéficier l'acheteur sur le chiffre d'affaires de l'année concernée.

6 • RESERVE DE PROPRIETE ET SUBROGATION DE CRÉANCE

• RESERVE DE PROPRIETE :

SOCAMEL TECHNOLOGIES se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document, jusqu'au paiement intégral de leur prix par l'acheteur, en principal et intérêts. Le défaut de paiement d'une échéance pourra entraîner la revendication des biens. Le transfert des risques et de la conservation des matériels s'opère dès la livraison ou la mise à disposition des biens. En conséquence, l'acheteur s'engage à couvrir par contrat d'assurance les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées.

• SUBROGATION DE CREANCE :

En cas de vente ou de transformation des marchandises, l'acheteur s'engage à céder, jusqu'au paiement des factures du vendeur, tout ou partie des créances qu'il détient sur ses propres débiteurs, quitte à aviser ceux-ci de la subrogation de créance par lui consentie sur simple demande du vendeur, et ce à due concurrence de la valeur des marchandises soumises à la réserve de propriété. Dès à présent, l'acheteur autorise le vendeur à signifier la subrogation de créance au tiers acquéreur.

7 • LIVRAISON

Le lieu de livraison est notre usine ou nos magasins. La date de livraison s'applique toujours à la date de mise à disposition dans notre usine ou nos magasins, ou éventuellement à la date d'expédition, si l'ordre d'expédition est donné. Les délais de livraison indiqués seront observés dans la mesure du possible mais sont toutefois sans engagement. Un retard de livraison ne donne à l'acheteur le droit ni de se dédire du contrat, ni d'exiger le remboursement des dommages directs ou indirects causés par le retard.

Si des marchandises prêtes à livrer ne peuvent l'être à la date prévue pour une raison ne pouvant nous être imputée, leur stockage chez SOCAMEL TECHNOLOGIES ou chez un tiers a lieu à la charge et aux risques et périls de l'acheteur. Dans le cas où l'acheteur ne prendrait pas la livraison dans la semaine de l'avis l'informant que le matériel commandé est à la disposition, la résolution de la vente a lieu de plein droit, sans sommation, au profit de SOCAMEL TECHNOLOGIES. Celle-ci se réserve le droit de disposer du matériel.

8 • TRANSPORT ET ASSURANCES

Tous les envois voyagent à partir de l'instant où ils ont quitté nos ateliers ou nos magasins aux risques et périls de l'acheteur, et cela même dans le cas où le transport, l'assurance, le montage... sont

inclus dans le prix des produits. L'acheteur est prié de vérifier ses colis à l'arrivée. Le déchargement des produits est toujours pris en charge par l'acheteur. Les réclamations ayant trait au transport doivent être adressées, dès réception de la marchandise ou des documents d'expédition, et au plus tard DANS LES 48 HEURES ET PAR LETTRE RECOMMANDEE AU DERNIER TRANSPORTEUR.

9 • GARANTIES

SOCAMEL TECHNOLOGIES garantit, dans les conditions ci-après définies, les produits livrés contre les défauts, les vices qui n'auraient pu être découverts par l'acheteur lors de l'examen des produits prévu à l'article 8 des présentes conditions générales.

En cas de panne ou d'avarie, l'acheteur doit nous aviser par écrit, dès qu'il en a connaissance, des vices qu'il impute à nos appareils. Il ne peut en aucun cas remédier lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers à ces défauts.

• **Objet :** la garantie s'applique à compter de la date de facturation des matériels, ou de leur réception par l'installateur agréé par le constructeur. La présente garantie couvre, dans le cadre des dispositions ci-dessous, les pièces, main-d'œuvre et les déplacements (France métropole uniquement).

• **Conditions d'application :** pour tous les produits, la garantie est de 1 AN, pièces, main-d'œuvre et déplacement (France métropole uniquement). Les frais de retour dans les ateliers du vendeur sont à la charge de l'acheteur.

Lorsque la vente a été réalisée par le canal d'un installateur ou d'un distributeur agréé, la garantie due par SOCAMEL TECHNOLOGIES est strictement limitée au remplacement ou à la réparation gratuite de toutes les pièces reconnues défectueuses par ses services techniques et ce, sans indemnité d'aucune sorte. Les frais de main-d'œuvre afférents au démontage et au remontage, les frais de transport des pièces ou du produit concerné, les frais de déplacement du réparateur, sont à la charge de l'installateur ou de l'agent agréé. Les frais éventuels consécutifs à l'impossibilité d'utilisation du produit sont à la charge exclusive de l'acheteur.

• **Exclusions :** la garantie ne s'étend pas aux pièces d'usure ou de renouvellement, ni aux pièces qui ont été remplacées par des pièces d'une autre origine, ou aux détériorations résultant d'une mauvaise utilisation, notamment d'un usage imprudent, négligent, abusif ou anormal, d'une utilisation du matériel par des utilisateurs non formés par SOCAMEL TECHNOLOGIES, d'un entretien non conforme aux spécifications du constructeur consignées dans les notices livrées avec les produits. La garantie n'est pas opposable à SOCAMEL TECHNOLOGIES en cas de force majeure (d'incendie par exemple) ni au cas où des pannes ou avaries seraient imputables à un manque de surveillance (tension électrique anormale par exemple), à des alimentations en fluides non conformes (notamment en matière de qualité d'air sec) ou encore si l'acheteur n'a pas fait procéder par des techniciens agréés par SOCAMEL TECHNOLOGIES aux visites périodiques d'entretien et/ou de contrôle et plus généralement dans tous les cas d'intervention de toute personne non agréée pour ce faire par SOCAMEL TECHNOLOGIES.

10 • GARANTIES PIÈCES DÉTACHÉES ET INTERVENTIONS SAV

La garantie sur les pièces détachées fournies et/ou installées par le Service Après Vente de même que les opérations issues de nos interventions sont garanties 6 mois à compter de leur facturation.

11 • RETOURS

Avant son exécution, tout retour de marchandises devra avoir été expressément approuvé par SOCAMEL TECHNOLOGIES, par écrit, et ne pourra concerner que des marchandises neuves. Tout retour de marchandises, pour une cause qui ne nous est pas imputable devra être effectué en DDP (Incoterms® 2010 CCI) à RENAGE. Le crédit éventuel suite à un retour de marchandises, si notre responsabilité n'est pas en cause, sera calculé sur la base du prix facturé, déduction faite des frais divers de remise en stock, transport, manutention intervenue, nettoyage, démontage, montage. Cette déduction sera dans tous les cas au minimum de 20% du prix facturé. Dans tous les cas, le crédit sera réalisé en marchandises. Les retours non autorisés ne peuvent en aucune manière retarder le paiement de nos factures à l'échéance convenue.

12 • TRAITEMENT DES DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) DISPOSITIONS APPLICABLES : FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM-COM

Conformément aux articles R. 543-171-1 et suivants du Code de l'Environnement, SOCAMEL TECHNOLOGIES est enregistrée au registre national des producteurs d'équipements électriques et électroniques (ADEME) et a procédé à un marquage sur l'ensemble de ses équipements rappelant l'identité du producteur et la mise sur le marché de l'équipement après le 13/08/05.

A défaut d'accord contraire conclu avec l'acheteur, SOCAMEL TECHNOLOGIES assure, par le système de collecte VALO RESTO PRO géré par l'éco-organisme ECOLOGIC, l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement sélectif des DEEE professionnels mis sur le marché après le 13/08/2005 ainsi que des DEEE professionnels mis sur le marché jusqu'à cette date lors d'un remplacement par des équipements équivalents ou assurant la même fonction. L'acheteur s'engage à transmettre ces modalités à tout acquéreur ultérieur des équipements électriques et électroniques (EEE), ainsi que les documents de suivi pour la gestion de fin de vie que lui aura fourni SOCAMEL TECHNOLOGIES ou ECOLOGIC, et à communiquer toutes les informations nécessaires à SOCAMEL TECHNOLOGIES et ECOLOGIC pour permettre la traçabilité des EEE. En fin de vie des EEE, l'acheteur et/ou l'utilisateur final s'engage(nt) à transmettre les demandes de reprise à ECOLOGIC sur le site www.e-dechet.com ou au +33 (0) 1 30 57 79 14 en précisant les éléments nécessaires à la localisation des DEEE, lesquels selon les configurations, feront l'objet d'un apport volontaire à un point de collecte ou d'un enlèvement chez l'utilisateur final, qui sera à sa charge en dessous de 500kg.

Concernant les DOM-COM, ECOLOGIC assure l'enlèvement et le traitement des DEEE, dans les mêmes conditions qu'en métropole. Dès enlèvement du matériel ou apport volontaire au point de collecte, ECOLOGIC reprendra l'entière responsabilité des EEE en fin de vie.

L'acheteur et /ou l'utilisateur garantit(ssent) SOCAMEL TECHNOLOGIES contre toutes conséquences liées au non-respect des obligations stipulées au présent article. SOCAMEL TECHNOLOGIES ne pourra en aucun cas et pour quelque cause que ce soit être tenue pour responsable du manquement de l'acheteur et/ou de l'utilisateur à ces obligations.

13 • TRIBUNAL COMPETENT

Les tribunaux compétents sont ceux du SIEGE DE NOTRE SOCIETE, le droit applicable est le DROIT FRANÇAIS.